

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN
ATLANTIQUE



MINISTERIAL CONFERENCE ON
FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING THE
ATLANTIC OCEAN

COMHAFAT/ATLAFCO



COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



UN BUREAU DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET DE COORDINATION
POUR LA COMMISSION DES PÊCHES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



RAPPORT DE

4^{ème} REUNION DE COORDINATION ENTRE LES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS REGIONALES DE PECHE OPERANT DANS LA ZONE COMHAFAT

Sous le thème :

*Le renforcement de la gouvernance régionale dans la zone
COMHAFAT : Atout pour un développement intégré et durable des
pêches et de l'aquaculture*

Rabat, 11 mars 2018

INTRODUCTION

Le 11 Mars 2018, à Rabat (Maroc), s'est tenue la 4^{ème} réunion annuelle de coordination entre les Institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT, sous le thème de "Le *renforcement de la gouvernance régionale dans la zone COMHAFAT : Atout pour un développement intégré et durable des pêches et de l'aquaculture*".

Cette réunion est organisée en application des dispositions du Mémorandum d'Entente signé le 22 février 2015.

SEANCE D'OUVERTURE

Dans son allocution introductive (**Annexe 1**), Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur participation à cette 4^{ème} réunion annuelle, preuve de leur engagement en faveur du renforcement des mécanismes de coordination entre nos institutions, au service d'une coopération régionale intégrée et harmonieuse.

Il a tenu à saluer particulièrement la participation de l'UA/BIRA, présente pour la deuxième fois consécutive à cette réunion de coordination, confirmant ainsi, la volonté commune de promouvoir une coopération halieutique régionale qui renforce la synergie, et favorise la performance dans un esprit de complémentarité.

Il a ensuite rappelé les objectifs assignés à cette réunion, en l'occurrence :

- L'échange d'informations sur les stratégies et actions programmées par les institutions présentes au titre de l'année 2018 ;
- L'évaluation de l'état de réalisation par rapport aux différents domaines prévus par le Mémorandum d'entente pour la coordination entre les institutions et organisations régionales de pêche opérant dans la zone COMHAFAT ;
- La recommandation d'actions pour améliorer les résultats constatés ;
- L'élaboration et l'adoption d'un programme commun qui traduit les priorités identifiées au niveau de la région, dans le cadre d'une vision commune.

Ont pris part à cette réunion :

- Le Bureau Interafricain des ressources animales (**UA/BIRA**)
- La conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Océan Atlantique (**COMHAFAT**).
- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée(**CPCO**) ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (**COREP**) ;
- La Commission Sous Régionale des Pêches (**CSRP**)

- L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (**INFOPECHE**) ;
- Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (**REPAO**)
- L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (**ADEPA**).

A signaler que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**), invitée en tant que présidente du Bureau de la Plateforme Africaine des Institutions Régionales de Pêche, de l'Aquaculture et de gestion des Systèmes Aquatiques, n'a pas pu participer à cette réunion.

La liste des participants est jointe en **Annexe 2**.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

L'ordre du jour tel qu'adopté est joint en **Annexe 3**.

1. PLANS D'ACTION DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS REGIONALES POUR L'ANNEE 2018

Sur la base des réponses au formulaire adressé aux Parties au MoU et des présentations faites, les différentes Organisations et institutions ont présenté chacune son plan d'action pour 2018.

L'échange d'informations sur les stratégies et les actions prioritaires pour chacune des Institutions parties au MoU est en droite ligne avec l'esprit de ce dernier, favorisant l'identification des complémentarités, la création des synergies, tout en évitant les redondances et duplications onéreuses.

Pour plus de cohérence et de convergence des programmes de chaque Institution, il a été recommandé de s'aligner sur *le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique*, en adoptant les mêmes arènes politiques prioritaires, ainsi que les thématiques transversales proposées :

- **Les arènes politiques prioritaires :**
 1. La Conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
 2. Le Développement durable de la Pêche Artisanale ;
 3. Le Développement durable de l'aquaculture ;
 4. Le Commerce et marketing responsables et équitables des produits halieutiques ;
 5. Le Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale ;
 6. La Sensibilisation et le développement des capacités humaines ;
 7. Les Pêcheries de la Haute Mer.

- **Les questions transversales au secteur de la pêche et de l'aquaculture :**

1. Le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture ;
2. L'intégration des femmes et des jeunes ;
3. La promotion des investissements du secteur privé et des mécanismes de financement dans la pêche et l'aquaculture.

L'objectif global du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture est de faciliter la transformation des pêches et de l'aquaculture africaines pour l'amélioration de l'alimentation, la génération de revenus et la création de la richesse.

Le tableau consolidé visualisant les actions programmées au titre de l'année 2018, par les institutions régionales, y compris l'UA/BIRA, est joint en **Annexe 3**.

L'ensemble des présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :

<http://comhafat.org/fr/actualites.php?id=63>

2. ETAT DES REALISATIONS PAR RAPPORT AUX DIFFERENTS DOMAINES PREVUS PAR LE MEMORANDUM D'ENTENTE

En application des dispositions du point 4 du MoU, un comité de suivi, composé des représentants des Parties, est chargé d'établir un bilan annuel de l'action conduite vers la réalisation des actions préconisées par le MoU, et de faire des propositions d'amélioration.

Pour recenser ces actions et recommandations, un formulaire a été transmis aux Parties, préalablement à la rencontre.

Ci-dessous les principaux éléments de réponse enrichis par les discussions durant la réunion :

- **L'opportunité et la Pertinence du MoU dans le contexte régional :**

La conclusion du MoU, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la collaboration institutionnelle et de la coopération dans la gestion régionale de la pêche, et vient redresser une situation caractérisée auparavant par un cloisonnement et l'absence de communication et de coordination entre les institutions régionales opérant dans la région.

La coordination des différents acteurs institutionnels dans le secteur, est un pilier important du *Cadre politique et Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique*.

La signature du MoU trouve toute donc, toute sa pertinence et son opportunité dans le contexte régional et par rapports aux priorités affichées au niveau de l'Afrique.

- **La contribution à la promotion de la bonne gouvernance régionale :**

En associant aussi bien des institutions intergouvernementales que des institutions non gouvernementales, ce mécanisme répond dans le cadre de l'approche participative des acteurs non étatiques, au souci de la promotion de la cogestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture, et contribue à la promotion de la bonne gouvernance.

- **La mise en œuvre de la coalition régionale des institutions et Organisations régionales de pêche, ayant des capacités complémentaires :**

A ce niveau, les principales actions engagées consistent à créer et à dynamiser les réseaux d'institutions régionales pour de meilleures synergies et performance dans la complémentarité.

À ce titre, on peut citer les réseaux suivants créés par la COMHAFAT :

- **RAFEP** : Réseau Africain des femmes de la pêche ;
- **REFMA** : Regroupement des Etablissements Africains de Formation maritime ;
- **RAFISMER** : Réseau des Instituts de recherche halieutique et des sciences de la mer ;
- **AFIEX** : Association des importateurs Exportateurs des produits halieutiques.

Il y a lieu de citer la volonté du renforcement de partenariat entre ORP et ONG dans la région, illustrée par la signature d'accords de coopération par la CSRP avec l'ADEPA et la CAOPA.

- **La cohérence régionale des aides, initiatives et projets d'appui existants dans la région pour une meilleure synergie et complémentarité des programmes**

Le CPCO vient d'être retenu comme structure de mise en œuvre du PRAO et participe aux travaux préparatoires de la seconde phase du PRAO 2018-2023, se charge aussi de l'accompagnement des Etats de la zone CPCO et la coordination des appuis dans la région, notamment entre les projets PESCAO, WATF et le PRAO.

Au niveau sous régional, on note aussi un rapprochement et une étroite collaboration entre la CSRP et le CPCO couronnés par la tenue, en Mauritanie en juin 2017, d'une conférence conjointe des Ministres chargés des pêches des Etats membres de la CSRP et du CPCO, pour donner des orientations sur les activités de la phase 2 du PRAO et sur la mise en place d'un comité ad hoc pour renforcer les pouvoirs des Etats membres en matière de négociation des accords de pêche. La déclaration afférente à cette conférence conjointe est en cours d'opérationnalisation.

La COMHAFAT a organisé un atelier sur la coordination au niveau régional des interventions des Partenaires techniques et financiers dans le SCS des activités de pêche, à l'occasion de la restitution des conclusions de l'étude sur la mise en place d'un programme régional harmonisé de l'inspection portuaire dans la région COMHAFAT

- La communication et l'échange d'informations entre les institutions régionales :

La communication figure comme une composante essentielle du MoU. Les échanges entre les institutions portent sur les différents thèmes d'intérêts communs et sur les domaines d'activités de chaque institution. En plus de cette rencontre annuelle institutionnalisée, les Parties participent mutuellement aux activités respectives, plus particulièrement aux réunions des instances de décision, notamment aux conférences des Ministres des ORP. De même, la communication peut prendre la forme de diffusions d'informations, telle que la publication par le CPCO des rapports et manuels produits avec les logos des partenaires du projet commun INFOPECHE ET COMHAFAT

- Le rapprochement avec les Communautés Economiques Régionales, qui ont vocation à développer des stratégies dans le domaine des pêches :

Les ORP et CER sont les acteurs clés de l'intégration des politiques de la pêche et de l'aquaculture au niveau régional. A ce titre, le renforcement des mécanismes de coordination entre ces deux acteurs commence à être palpable dans la région.

Il est signalé à ce niveau, le rapprochement en cours du CPCO avec la Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous l'égide du projet PESCAO financé par l'UE, à travers la constitution d'un Comité de pilotage, chargé de la coordination des activités du projet, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre.

Pour sa part, la COREP, est déjà reconnue en tant qu'Institution spécialisée de la pêche et de l'aquaculture à la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale), un accord de liaison signé entre les deux Institutions formalise cet arrimage.

- Participation et invitation systématique de la CEDEAO aux réunions annuelles de coordination en sa qualité de président de la plateforme Africaine des institutions régionales de pêche de l'aquaculture et des systèmes aquatiques ;
- Participation de l'UA/BIRA aux travaux de la troisième et quatrième édition des réunions de coordination, constitue un progrès majeur vers la cohérence et l'harmonie des stratégies régionales avec le contexte Africain.

- Coopération entre ORP dans le cadre d'activités relatives au Programme Commun :

Dans ce volet, il y a lieu de signaler l'appui financier apporté par la COMHAFAT pour la réalisation de projets inscrits dans les actions prioritaires régionales de la CSRP, la COREP et le CPCO.

Cet appui a fait l'objet de :

- Deux conventions avec la CSRP, en 2017, pour :
 - Le plan d'actions de mise en œuvre de l'avis consultatif rendu par le Tribunal international du droit de la mer et ;
 - La mise en place des mécanismes de coordination de la gestion des stocks partagés pélagiques et une étude sur l'éthmalose ;
- Deux conventions avec le CPCO :
 - Les implications juridiques sur les EM des conventions sur les CMA et,
 - L'échange des informations sur la pêche et le commerce du poisson avec un observatoire régional du flux des produits des pêches et des prix en liaison avec INFOPECHE ;
- Une convention avec COREP pour l'élaboration d'un registre régional et des registres nationaux des navires de pêche industrielle.

3. RECOMMANDATIONS ET PISTES D'AMELIORATION DE L'ACTION CONDUITE POUR LA REALISATION DES DISPOSITIONS DU MEMORANDUM :

Les principales recommandations dégagées du dépouillement des réponses transmises par les Parties, et des discussions durant la réunion sont les suivantes :

- Contribuer au renforcement de la collaboration entre les ORP, et l'UA/BIRA ainsi qu'avec la CEDEAO) et la CEEAC:
- Assurer un suivi pour la signature du protocole d'entente entre la **COMHAFAT-UA et l'BIRA** ; et explorer les meilleures voies pour formaliser les relations entre la **COMHAFAT et la-CEDEAO ; ainsi qu'avec le/CEEAC**

Le renforcement de cette coopération institutionnelle entre ORP et CER, est de nature à renforcer l'intégration **régionale** dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles.

- Elaborer des Newsletter communes régulièrement à diffuser sur les sites respectifs, site de l'UA/BIRA-APRIFAAS web plate-forme, et auprès des partenaires ;
- Elaborer un rapport d'activités annuel conjoint ;
- Maintenir la régularité des réunions annuelles de coordination ;
- Veiller à l'opérationnalisation des actions inscrites au Programme commun.

4. PROGRAMME COMMUN

Le Mémorandum d'Entente prévoit dans son point 2, l'élaboration d'un programme commun, constitué de projets fédérateurs et actions prioritaires de coopération et de partenariat à entreprendre dans le cadre d'une vision régionale commune et intégrée.

Le tableau consolidé relatant les activités proposées par les Parties dans le cadre du programme commun est joint en **annexe 4**.

L'objectif recherché à travers l'élaboration et la mise en œuvre du programme commun:

- La réalisation d'une synergie qui se manifeste par la complémentarité des actions stratégiques et la mutualisation des moyens ;
- L'harmonisation des positions sur les questions majeures qui intéressent l'évolution du secteur des pêches dans la région, en rapport avec l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
- L'amélioration des performances de nos institutions en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance régionale des pêches ;

Le programme commun est le résultat de l'opération de convergence des stratégies et actions engagées par chaque institution, il est aussi l'expression d'une **vision commune** partagée par les parties adhérentes au MoU, formulée comme suit : *“Euvrons ensemble pour renforcer et promouvoir une gouvernance régionale coordonnée et harmonieuse, favorisant un développement durable, intégré et inclusif de la pêche et l'aquaculture dans la région COMHAFAT”*.

Les critères retenus pour la sélection des actions proposées au programme commun sont les suivants :

- la vocation régionale de l'action ;
- sa capacité à relever un défi commun ;
- sa capacité à mobiliser les partenaires internes et /ou externes à la région
- sa capacité à favoriser les synergies, les complémentarités et l'harmonisation au niveau régional
- son niveau d'alignement avec les préconisations émanant de l'UA et des organes compétents des NU.

- Processus d'élaboration et exécution du programme commun :

Conformément aux dispositions du MoU, les parties sont appelées à coordonner leurs actions pour la concrétisation du programme commun.

La démarche proposée pour l'élaboration et l'exécution du programme commun est la suivante :

- identification des actions régionales prioritaires ;
- validation des orientations stratégiques et actions inscrites au programme commun ;
- identification des parties prenantes par activité ;
- désignation de l'institution qui va assurer le pilotage de l'action sur la base de son expertise et de son volontariat.
- identification des partenaires potentiels : stratégiques, techniques et financiers ;
- estimation du coût ;
- élaboration d'une stratégie de financement du programme commun ;
- identification des rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre de l'action ;
- arrêter un calendrier prévisionnel pour la programmation et la réalisation des projets ;
- élaboration des fiches projet, par le(s) entité(s) responsable(s) de l'exécution de chaque activité, comprenant :
 - note conceptuelle,
 - ordre du jour,
 - estimation des ressources nécessaires et coûts associés,
 - informations logistiques, ...

Toutefois, les participants se sont exprimés en faveur d'un programme commun composé d'activités et de budget bien définis et donnant mandat à une ou plusieurs institutions pour mettre en place une stratégie de financement du programme commun, et la recherche de financement auprès des partenaires potentiels.

Il a été constaté que le projet de programme commun, élaboré sur la base des propositions des institutions régionales, couvre tous les domaines stratégiques retenus comme prioritaires par la stratégie panafricaine, y compris les questions transversales à la pêche et à l'aquaculture, ce qui témoigne et confirme si besoin est, la cohérence du programme commun et l'existence de complémentarités entre les Parties au MoU.

Le projet est présenté aux Parties pour :

- la validation des actions en fonction des critères susmentionnés ;
- la désignation de l'institution(s) qui va assurer la coordination de chaque action,

- la priorisation des actions dans le cadre d'un programme pluriannuel à compter de l'année 2018.

Questions diverses :

Dans le cadre de la lutte contre la pêche INN, les participants ont pris connaissance du contenu de la circulaire signée par le Président en exercice de la COMHAFAT, relative au recours à des ONG conservationnistes pour conduire des activités de contrôle en mer de navires de pêche.

Tout en réaffirmant le droit inaliénable des Etats de la région à assurer le contrôle effectif de leurs eaux territoriales pour garantir le respect des conditions d'accès accordées aux navires de pêche, avec le souci de la durabilité de leurs ressources halieutiques, les participants attirent l'attention des Institutions et des Etats membres sur les risques que pourrait comporter une telle pratique.

Les participants, en soutenant le contenu de la circulaire précitée, invitent les Etats membres à renforcer le SCS aux niveaux national et régional.

Clôture de la réunion :

Au terme de cette rencontre, les participants ont exprimé leur profonde gratitude aux autorités marocaines pour toutes les facilités accordées pour leur participation et le succès de cette réunion.

La réunion a été déclarée close à 16h.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMHAFAT

ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 3: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

ANNEXE 4 : PLANS D'ACTION 2018

ANNEXE 5 : PROGRAMME COMMUN

ANNEXE 1

ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMHAFAT

Allocution d'ouverture de la 4^{ème} réunion de coordination entre les institutions et organisations régionales de pêche opérant dans la zone COMHAFAT

« Le renforcement de la gouvernance régionale dans la zone COMHAFAT : atout pour le développement intégré et durable des pêches et de l'aquaculture »

**Monsieur le Représentant de l'Union Africaine,
Messieurs les Secrétaires Exécutifs et Représentants du CPCO, COREP, CSRP,
Info pêche, REPAO.....
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture officielle de cette 4^{ème} **réunion du Comité de Suivi et de coordination entre les institutions et organisations régionales de pêche opérant dans la zone COMHAFAT.**

Je voudrais tout d'abord souhaiter à nos illustres hôtes et à tous les participants la bienvenue à Rabat et vous remercier chaleureusement pour avoir répondu favorablement à notre invitation.

Je saisis également cette occasion pour exprimer toute ma gratitude aux Autorités marocaines et à nos partenaires techniques et financiers pour leur appui et leur concours à l'organisation de cette importante manifestation.

Notre rencontre d'aujourd'hui sous le thème du « **renforcement de la gouvernance régionale dans la zone COMHAFAT : atout pour un développement intégré et durable des pêches et de l'aquaculture** » s'inscrit dans le prolongement de celles que nous avons tenues ces trois dernières années et constitue une parfaite illustration du respect dont nous faisons tous preuve de l'esprit qui anime le **MoU** que nous avons signé en **2015**.

Mesdames et Messieurs,

Notre réunion va être consacrée à l'examen du bilan de coopération entre nos institutions, l'état de réalisation du **Programme commun** que nous avons établi à cet effet et à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques initiées par nos différents partenaires.

Dans ce contexte, la COMHAFAT souhaite faire de cet événement un rendez-vous fixe et un espace constant de partage dédié à l'identification des perspectives d'avenir de notre coopération et à la définition des méthodes et approches à adopter pour le renforcement de notre coordination et la création d'une dynamique de mise en œuvre de

notre **Programme commun** à la faveur d'une complémentarité, d'une harmonisation et d'une convergence de nos actions.

Mesdames et Messieurs,

Consciente de l'importance de la coordination et de son rôle dans la consolidation de l'action commune et afin d'assurer la mobilisation des différents intervenants autour de ces objectifs, la COMHAFAT a fait de l'institutionnalisation et du développement de la concertation l'une des composantes de son action.

Elle est par ailleurs convaincue que l'approche participative qu'elle prône est essentielle pour faire adhérer l'ensemble des partenaires à la réalisation de notre programme commun de coopération et à faire adosser la concertation aux différentes actions que nous menons pour une meilleure harmonisation des actions que nous engageons.

Tel est l'esprit qui anime notre rencontre et je suis certain que le débat de ce jour sera à la fois instructif et productif.

J'espère également de cette rencontre sera pour nous une occasion précieuse de nous pencher sur des sujets de préoccupation communs, de partager des expériences et des connaissances en particulier en ce qui concerne les actions et les initiatives qui sont en cours à l'échelle de l'Union Africaine et de la CEDEAO.









Avant de terminer, je voudrais encore une fois souhaiter la bienvenue à tous les participants à notre réunion et renouveler par la même occasion mes remerciements aux Représentants de la FAO, de l'Union Africaine, du Japon et du Royaume du Maroc pour leur présence et leur soutien pour la réussite de cette rencontre fort importante.

En souhaitant à nos travaux plein succès.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays/Organisme/Titre	Nom et prénom
1	ADEPA/WADAF Secrétaire Exécutif mbenguepeche@yahoo.fr	Moussa MBENGUE 
2	AU/BIRA Responsable kmfodwo@gmail.com	Kwame Mfodwo 
3	Consultant/Côte d'Ivoire Consultant amadou.tall@gmail.com	AMADOU Tall 
4	COREP Secrétaire Exécutif essemile@yahoo.fr	Emile ESSEMA 
5	CPCO Secrétaire Général sdedi.nadje@yahoo.fr	Dedi NADJE SERAPHIN 
6	CSRP Secrétaire Permanent malalsane59@yahoo.com.br	Malal SANE 
7	CSRP Chef de Département babacar.ba@spscrp.org	Babacar BA 
8	INFOPECHE Directeur elmalaguimoha@gmail.com	Mohamed EL MALAGUI 

9	REPAO Secrétaire Exécutif gndiaye@gmail.com	Papa Gora NDIAYE	
10	COMHAFAT Secrétaire Exécutif benabbou.comhafat@gmail.com	Abdelouahed Benabbou	
11	COMHAFAT Conseiller/Chargé de Programme laamrichmpm@gmail.com	Laamrich Abdennaji	
12	COMHAFAT Assistante de direction hayat.comhafat@gmail.com	Hayat ASSARA	
13	COMHAFAT Responsable financier haddad.comhafat@gmail.com	Mohammed HADDAD	
14	COMHAFAT Consultant bouali1952@gmail.com	Ali BOUALI	
15	COMHAFAT Conseiller, chargé des Politiques des Pêches Responsable du projet de la coordination entre les institutions régionale de pêche sadikicomhafat@gmail.com	Mohammed SADIKI	
16	COMHAFAT Web master akarim.mrabti@gmail.com	Abdelkrim MRABTI	
17	COMHAFAT Expert /OFCF a615@ruby.ocn.ne.jp	Atsushi ISHIKAWA	

ANNEXE 3

Ordre du jour de la réunion

*«Le renforcement de la gouvernance régionale dans la zone COMHAFAT :
Atout pour un développement intégré et durable des pêches et de
l'aquaculture »*

Rabat, 11 mars 2018

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE LA REUNION	
08:30-09:00	- Enregistrement
09:00-09:30	- Ouverture Officielle - Introduction de la réunion
09:30 -09:45	Pause-café
CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL	
09:45-12:30	- Présentation du contexte international et des Priorités d'action dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau de l'Afrique, au titre 2018: Représentant AU/BIRA - Présentations des Plans d'Action - Bilan de de l'action conduite vers la réalisation des clauses du Mémoire d'entente pour la coordination entre les institutions et organisations régionales de pêche opérant dans la zone COMHAFAT - Discussions
12.30-13.30	Déjeuner
PRIORITES REGIONALES ET ACTIONS COMMUNES	
14:00-16:00	- Synthèse des propositions d'actions à inscrire au Programme commun - Conclusion et clôture de la réunion

ANNEXE 4

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN
ATLANTIQUE



COMHAFAT/ATLAFCO

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN



COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



Réseau sur les Politiques de Pêche
en Afrique de l'Ouest

PLANS D'ACTION 2018 DES INSTITUTIONS REGIONALES DE PECHE ET D'AQUACULTURE OPERANT DANS LA REGION COMHAFAT

MATRICE PLANS D'ACTION 2018

1. OBJECTIF STRATEGIQUE : La Conservation et l'utilisation durables des ressources halieutiques

OBJECTIF SPECIFIQUE : Améliorer la gestion durable des ressources halieutiques à travers l'aménagement des pêcheries, le développement des connaissances scientifiques, et la lutte contre la pêche INN.

UA/BIRA
<ul style="list-style-type: none">-Publication du premier Rapport sur les pêches en Afrique ;-Renforcer la capacité institutionnelle et les systèmes pour un SCS régional efficace contre la pêche INN (Soutien à la FCWC et au COREP pour finaliser les actions clés dans ce domaine ;-Dialogue politique de haut niveau sur la pêche INN
COMHAFAT
<ul style="list-style-type: none">-Contribution au financement de la campagne d'observation visuelle des cétacés dans la ZEE des pays membres ;-Atelier de restitution de l'étude sur le programme régional harmonisé de l'inspection portuaire dans la région de la COMHAFAT ;-Etude pour la mise en place d'une plateforme d'informations normatives et opérationnelles sur le secteur de la pêche des Etat-Membres;-Atelier sur la sensibilisation des responsables du secteur des pêches des EM de la COMHAFAT sur le principe de l'utilisation durable des espèces marines ;
COREP
<ul style="list-style-type: none">-Edition et diffusion du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 de la COREP (PAS II)-Renforcement des systèmes nationaux et régional, des bases de données nationales et régionales des statistiques des pêches-Etude sur l'évaluation du PIB des pêches-Mise en œuvre du plan d'aménagement des stocks partagés des sardinelles-Edition et diffusion du manuel des procédures SCS-Formation des agents de surveillance (Inspecteurs, Observateurs, ...)
CPCO
<ul style="list-style-type: none">-Appuyer l'opérationnalisation du Groupe de travail régional (RTF) pour combattre la pêche INN-Évaluer et renforcer les cadres juridiques nationaux et régionaux pour lutter contre la pêche INN-Accroître l'utilisation de la science et de la recherche appliquée pour améliorer les politiques et la gestion des pêches et l'adoption de meilleures pratiques de l'aquaculture.
REPAO

- Etude sur la coordination des politiques de pêche et d'environnement dans la gestion des ressources marines et côtières
- Bilan synthèse dans le cadre du suivi de l'indice de gouvernance des ressources marines et côtières dans la zone de la CSRP en partenariat avec la CSRP et le PNUD
- Elaboration de la situation de référence dans le suivi de la cohérence des politiques dans la zone de la CSRP
- Suivi et renseignement des indicateurs de suivi de la cohérence des politiques dans le secteur de la pêche dans la zone de la CSRP
- Etude sur la coordination des politiques de pêche et d'environnement dans la gestion des ressources marines et côtières
- bilan synthèse dans le cadre du suivi de l'indice de gouvernance des ressources marines et côtières dans la zone de la CSRP en partenariat avec la CSRP et le PNUD
- Elaboration de la situation de référence dans le suivi de la cohérence des politiques dans la zone de la CSRP
- Suivi et renseignement des indicateurs de suivi de la cohérence des politiques dans le secteur de la pêche dans la zone de la CSRP

CSRP

- Suivi de l'indice de gouvernance et de cohérence des ressources marines et côtières
- Pérennisation du Dashboard (système d'informations halieutiques de la CSRP)
- Mise en œuvre du PRAO
- Mise en œuvre du projet « appui à la gestion durable des ressources en petits pélagiques dans la zone CSRP (Mauritanie, Sénégal, Gambie et Guinée Bissau) »
- Mise en œuvre du résultat 2 du PESCAO
- Opérationnalisation du programme des observateurs à compétence sous régionale
- Elaboration du PAP Ethmalose de la Sierra Léone

2-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques des communautés de pêcheurs.

UA/BIRA
-Plans régionaux de gestion de la pêche artisanale
ADEPA
-Atelier sous régional de capitalisation des formations, des actions collectives et des plaidoyers réalisés dans le cadre du projet Gouv-OPPA dans la zone CSRP . -Atelier sous régional de cadrage et de portage de plaidoyers sous régionaux en lien avec la pêche, le mareyage et la transformation artisanale alimenté par les résultats des ateliers nationaux de détermination de plaidoyers artisanale de produits
COREP
-Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale: <ul style="list-style-type: none">• Appui à la professionnalisation des jeunes et des femmes ;• Valorisation des produits de la pêche;• Introduction des techniques et des engins améliorés, plus performants.
CPCO
-Suivi et de partage des résultats post TCP 3512 sur le la collecte des données et à l'usage des téléphones mobiles dans la collecte des données de la pêche artisanale
CSRP
- Gérer l'effort de pêche de la pêche artisanale - Promouvoir la cogestion

3-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Relancer l'aquaculture durable axée sur le marché

UA/BIRA
- Etablir des centres d'excellence en matière de pêche et d'aquaculture;
INFOPECHE
-Atelier sur la recherche aquacole en Afrique de l'ouest : Quels apports dans un contexte d'atteinte de la sécurité alimentaire ?
COMHAFAT
Atelier de formation sur le potentiel de l'aquaculture marine dans les pays de zone COMHAFAT
COREP
Renforcement des capacités des acteurs de l'aquaculture : <ul style="list-style-type: none">• Appui à la professionnalisation des jeunes et des femmes ;• Valorisation des produits de l'aquaculture ;• Introduction des techniques et des engins améliorés, plus performants. -Appui au centre régional d'excellence en aquaculture -Elaboration et édition du manuel de formation des producteurs d'alevins et des producteurs de poissons marchands :

4-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE COMMERCE ET MARKETING RESPONSABLES ET EQUITABLES DU POISSON

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Promouvoir la valorisation et le commerce responsable des produits halieutiques sur toute la chaine de valeur

COMHAFAT
<ul style="list-style-type: none">- Renforcement de réseaux régionaux des professionnels de la pêche : Dynamisation de l'Association des Importateurs exportateurs des produits halieutiques AFIEX- Professionnalisation des femmes opérant dans le secteur de la pêche Formation: Améliorer la commercialisation des produits Sensibiliser les femmes sur les possibilités de création de marché à travers les innovations des TIC
-Promouvoir la participation des EM aux expositions (Halieutis,...)
COREP
<ul style="list-style-type: none">-Appui à la professionnalisation des jeunes et des femmes ;-Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture;-Introduction des techniques et des engins améliorés, plus performants.
INFOPECHE
<ul style="list-style-type: none">-Organiser un atelier sur le développement de la chaîne de valeur et la réduction des pertes post-captures-Atelier : Bilan sur la situation actuelle du commerce international des produits de pêche dans les pays membres d'INFOPÊCHE-Projet d'appui à la promotion du commerce et de l'information commerciale des produits de pêche en Afrique de l'Ouest : cas des Etats membres du CSRP-Projet pilote de création d'une base de données (INFOPMARKET) sur les données commerciales des produits de pêche en Afrique- Projet sur l'appui aux pêcheurs et aux Mareyeurs en matière de conservation et d'hygiène des produits de la pêche
REPAO
<ul style="list-style-type: none">-Renforcer la coopération avec les associations de pêche pour assurer la sensibilisation sur la gestion durable de la pêche-Suivi de l'impact des accords commerciaux internationaux sur la durabilité des ressources: Genève 2017 avec UNCTAD-Etude en cours sur les subventions aux pêcheries au Sénégal dans le cadre du programme TradeCom2 de l'UE-Participation à la 11ème Conférence des Ministres du Commerce de l'OMC: rôle d'appui/conseil aux groupes des PMA et ACP sur la réglementation de subventions pour les pêcheries-Initiative régionale en cours pour l'atteinte de l'ODD 14.6 avec le PNUE, les ministères du commerce et de la pêche en Afrique de l'Ouest-Etude sur la contribution socio-économique des femmes transformatrices de produits halieutiques dans l'écorégion marine ouest-Africaine

5-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE ET SOUS-REGIONALE

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Renforcer la coopération entre les institutions régionales, la coopération Sud-Sud, développer des mécanismes coordonnés entre les CER et les organes régionaux des pêches pour assurer la cohérence des politiques et leurs compétences à réaliser des objectifs communs en matière de la pêche et le développement de l'aquaculture

UA/BIRA
-La promotion de la cohérence et de l'harmonisation des politiques de la pêche et des instruments juridiques - Faciliter la coopération régionale sur les accords d'accès et les termes et conditions minimums pour les stocks partagés - Évaluation du niveau d'alignement des politiques nationales par rapport au PFRS -Les instruments juridiques de pêche et les Organisations régionales de gestion de pêche - Opérationnalisation de la Plateforme Africaine des institutions régionales de pêche, d'aquaculture et des bassins aquatiques ('APRIFAAS) et de son site web pour le partage d'informations.
COREP
-Participation aux rencontres régionales et internationales qui offrent d'énormes opportunités : <ul style="list-style-type: none">- Participation aux grands projets et programmes régionaux et internationaux des pêches et de l'aquaculture ;- Présentation de la COREP et de ses objectifs (visibilité de l'Institution) ;- Recherche des partenariats (promotion du PAS II) ; -Négociations des axes de coopération et de financement (Protocoles d'accord, etc).
COMHAFAT
-Organisation de la 4ème Réunion de coordination les institutions régionales des pêches opérant dans la région COMHAFAT
CPCO
-Élaborer un plan d'opérationnalisation du Protocole d'entente et de coopération entre le CPCO et la CSRP et de la déclaration de Mauritanie. -Renforcer la collaboration entre la CEDEAO et les Institutions Sous Régionales de Pêches d'Afrique de l'Ouest.
INFOPECHE
-Atelier régional pour l'amélioration de l'état sanitaire des produits de pêches et aquaculture

6-OBJECTIF STRATEGIQUE : LA SENSIBILISATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES HUMAINES

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Accroître la sensibilisation sur le potentiel et l'importance du secteur et renforcer les capacités des personnes et des institutions dans le secteur de la pêche à assurer le développement durable des pêches de capture et de l'aquaculture, en fonction des tendances, des défis et des besoins actuels et émergents.

UA/BIRA
-Améliorer la capacité des intervenants - transformateurs de poisson, commerçants, femmes et jeunes
ADEPA
-Promouvoir la cogestion des ressources marines et côtières en appui aux institutions de cogestion existantes ou mises en place dans la zone CSRP
COMHAFAT
-Organisation d'un stage de formation sur la coordination et conduite des opérations de sauvetage maritime. -La Formation Maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de la surveillance(SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT'(REFMA
COREP
Edition et diffusion des instruments régionaux clés de gouvernance des pêches
CPCO
-Promouvoir la célébration de la Journée mondiale des pêches à la demande des Etats membres -Renforcer la coopération avec les associations de pêche pour assurer la sensibilisation sur la gestion durable de la pêche

7-OBJECTIF STRATEGIQUE : LES PECHERIES DE LA HAUTE MER

OBJECTIFS SPECIFIQUES : Renforcer et consolider la voix de la région dans la gouvernance et la gestion des pêcheries hauturières.

UA/BIRA
- Soutenir la ratification des principaux instruments mondiaux, par ex. PSMA, UNFSA - Renforcer la voix de l'Afrique (y compris les positions communes) au niveau des fora internationaux.(COFI,RFMO, Areas Beyond National Jurisdiction Framework...]
COMHAFAT
-Renforcement de la voix du groupe COMHAFAT dans les instances internationales de la pêche : Tenue des réunions préparatoires et Participation des EM aux sessions CBI, ICCAT, FAO (COFI),....

II-LES QUESTIONS TRANSVERSALES AU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE :

A- LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PECHEES ET L'AQUACULTURE

ADEPA
Extension des résultats du projet pilote : Renforcement des capacités d'adaptation des femmes transformatrices des produits halieutiques de Cayar au changement climatiques
REPAO
-Proposition de programme dans le cadre de cette feuille de route intitulée « Adaptation des politiques et pratiques de pêche au changement climatique dans la zone de la COMHAFAT impliquant les trois zones (CSRP, CPCO et COREP) et les organisations et institutions régionales membres de cette coordination (COMHAFAT, CSRP, CPCO, COREP, ADEPA et REPAO) -Améliorer l'accès à des informations pertinentes sur le changement climatique pour les acteurs de la pêche. -Réduire la vulnérabilité des secteurs halieutiques des pays de la COMHAFAT par la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux local, national et régional. -Promouvoir le dialogue politique entre les États membres à travers les Organisations Régionales de pêche en vue de faciliter l'harmonisation des positions lors des négociations sur le changement climatique au niveau mondial. Projet de recherche-action sur les pertes et préjudices liés au changement climatique dans la pêche en Afrique de l'Ouest -Projet de recherche-action sur les pertes et préjudices liés au changement climatique dans la pêche en Afrique de l'Ouest

B-INTEGRATION DES FEMMES ET DES JEUNES

COMHAFAT
-Atelier sur le renforcement de la contribution des femmes au développement durable de la pêche en Afrique: Concevoir une stratégie de développement du RAFEP et son plan de financement
CSRP
-Prise en compte des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des projets et programmes de la CSRP

C-PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE ET DES MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

CSRP
Promouvoir le partenariat public privé (PPP) dans le financement de la pêche et de l'aquaculture

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN
ATLANTIQUE



COMHAFAT/ATLAFCO

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN



COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



ANNEXE 5

PROGRAMME COMMUN DES INSTITUTIONS REGIONALES DE PECHE ET D'AQUACULTURE OPERANT DANS LA REGION COMHAFAT

ADEPA-COMHAFAT-COREP-CPCO-CSRP- INFOPECHE-REPAO

PROGRAMME COMMUN DES INSTITUTIONS REGIONALES DE PECHE ET D'AQUACULTURE OPERANT DANS LA REGION COMHAFAT(ADEPA-COMHAFAT-COREP-CPCO-CSR-INFOPECHE-REPAO)

1. OBJECTIF STRATEGIQUE : LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
1. La Conservation et l'utilisation durables des ressources halieutiques	Amélioration de la gestion durable des ressources halieutiques	-Elaborer et opérationnaliser des plans d'aménagement des stocks partagés et/ou d'intérêt commun (Les pêcheries de sardinelles et de l'Ethmalose ...)
		- Faciliter la coopération régionale sur les accords et les termes et conditions minimum d'accès aux stocks partagés et/ou d'intérêt commun
		- Etablir une Convention sur l'harmonisation des conditions et modalités d'accès de la flotte nationale et étrangère aux ressources halieutiques de la région COMHAFAT.
	Développement des systèmes d'information, des statistiques et des connaissances scientifiques sur la pêche et l'aquaculture	-Atelier de réflexion sur la mise en place et la gestion des aires marines protégées et récifs artificiels en tant qu'outils de préservation des ressources halieutiques et d'amélioration de leur contribution socioéconomique,
		-Mener une Etude sur la conception et la mise en place d'une plateforme des informations normatives et opérationnelles sur le secteur de la pêche dans la région COMHAFAT
		-Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional sur l'amélioration et l'harmonisation des systèmes de collecte de données, des statistiques de la pêche et l'aquaculture et renforcer les bases de données nationales et régionales existantes.
		-Etablir un protocole de partage, d'échange et de dissémination des connaissances scientifiques sur les pêches en général et les stocks d'intérêt commun en particulier.
	Lutte contre la pêche INN	-Pérenniser les activités relatives au suivi de l'indice de gouvernance et de cohérence des ressources marines et côtières
		-Mettre en place le programme régional d'observation embarquée et le programme régional harmonisé d'inspection portuaire, validé par les EM de la COMHAFAT.
		-Renforcer les capacités des structures et du personnel impliqués dans la lutte contre la pêche INN.
Elaborer et mettre en place une stratégie régionale pour la coordination du Suivi Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches.		
		-Mettre en place un programme régional de lutte contre la pêche INN

2-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
<p>2. Le Développement Durable de la Pêche Artisanale</p>	<p>Améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques des communautés de pêcheurs</p>	<p>-Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie régionale de gestion de la pêche artisanale dans la zone COMHAFAT, en rapport avec les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.</p>
		<p>-Mettre en place un plan régional de gestion de la capacité et de l'effort de pêche artisanale : Programme régional d'immatriculation du parc piroguier de la région COMHAFAT, instauration de permis d'accès à la ressource.</p>
		<p>-Réaliser une étude sur la contribution socio-économique des femmes de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT en vue de disposer de données pertinentes pouvant soutenir un plaidoyer pour une meilleure reconnaissance des femmes.</p>
		<p>-Développer des stratégies de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de la pêche artisanale et une participation plus accrue dans les politiques publiques de pêche.</p>
		<p>-Appuyer les processus de recherche participative aux échelles sous régionales et régionale pour améliorer les connaissances sur la pêche et l'aquaculture à travers une valorisation des savoirs et expériences des communautés de pêche artisanale.</p>
		<p>-Organiser un atelier régional de Capitalisation des formations, des actions collectives et des plaidoyers réalisés dans la zone COMHAFAT (Identification des bonnes pratiques pour leur partage, diffusion et capitalisation).</p>
		<p>-Renforcer les capacités des acteurs de la pêche artisanale</p>

3-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
3. Le Développement Durable de l'Aquaculture	Développement de l'aquaculture durable axée sur le marché	-Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie de développement d'une aquaculture durable axée sur le marché dans la région COMHAFAT
		-Organiser un Atelier de réflexion sur les actions de recherche appliquée aux fins d'une meilleure évaluation et mise en valeur du potentiel en aquaculture marine de la région COMHAFAT.
		-Appuyer le processus de création d'un centre régional d'excellence en aquaculture : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau des institutions publiques et privées dédiées à l'aquaculture, dans la région COMHAFAT.
		-Renforcer les capacités des acteurs de l'aquaculture.

4-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE COMMERCE ET MARKETING RESPONSABLES ET EQUITABLES DES PRODUITS DE LA PECHE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
4. Le Commerce et marketing responsables et équitables des produits de la pêche	Promouvoir la valorisation des produits la pêche sur toute la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie régionale de développement de la chaîne de valeur et de réduction des pertes post captures, dans la zone COMHAFAT. -Mettre en place un programme régional sur la valorisation et le marketing des captures de la pêche artisanale (stockage, transformation et distribution du poisson...)
	Promouvoir le commerce responsable des produits halieutiques	-Organiser un atelier régional sur l'harmonisation des systèmes de commerce des produits halieutiques regroupant les institutions régionales de pêches, et les organisations régionales d'intégration économique.
		-Dynamiser le système d'information commerciale et renforcer son efficacité pour faciliter la diffusion et l'échange sur le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture;
		-Améliorer la qualité et la sécurité des produits de la pêche artisanale et côtière pour un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux.
		-Renforcer les capacités des pays à mettre en œuvre des mécanismes de traçabilité des produits de la pêche.
		-Professionnaliser les femmes opérant dans le secteur de la pêche et les sensibiliser sur les possibilités d'accès au marché à travers les innovations des TIC.
-Renforcer les réseaux régionaux des professionnels de la pêche: Dynamiser l'association des importateurs et exportateurs des produits de la pêche AFIEX.		

5-OBJECTIF STRATEGIQUE : LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE ET SOUS-REGIONALE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
5-Le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale	Renforcement de la coopération entre les institutions régionales des pêches	-Participer activement aux travaux de la plateforme Africaine des institutions régionales de pêche, de l'aquaculture et des systèmes aquatiques, diffusion des informations au site web de la plateforme
		-Participer et mettre en œuvre les recommandations de la réunion annuelle de coordination entre les institutions régionales des pêches opérationnelles dans la région COMHAFAT
		-Opérationnaliser les instructions de la conférence ministérielle conjointe des Ministres chargés des pêches des Etats membres du CPCO et de la CSRP.
		- Examiner et veiller à la cohérence des aides, initiatives et projets d'appui prévus ou en cours dans la région;
		-Élaborer un plan d'opérationnalisation du Protocole d'entente et de coopération entre le CPCO et la CSRP et de la déclaration de Mauritanie.
	Développement des mécanismes de coordination et de coopération entre les Communautés Economiques d'Intégration Régionale et les institutions régionales de pêche pour assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre d'objectifs communs en matière de pêche et d'aquaculture	-Renforcer la collaboration institutionnelle entre la CEDEAO/COMHAFAT- CPCO - CSRP, et CEEAC/COREP,
		- Organiser un atelier sur les mécanismes de renforcement de la cohérence des politiques et les mécanismes de coordination entre les institutions régionales des pêches et les organisations régionales d'intégration économique.
		-Organiser des ateliers ayant pour thèmes les pôles d'Excellence identifiés chez les EM, en tant qu'axes de coopération Sud Sud

6- OBJECTIF STRATEGIQUE : LA SENSIBILISATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES HUMAINES

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
6- La sensibilisation et développement des capacités humaines	Renforcement des capacités des personnes et des institutions en fonction des tendances, des défis et des besoins actuels et émergents du secteur de la pêche et de l'aquaculture	-Développer de l'expertise et des compétences des ressources humaines des Institutions régionales adhérentes au MoU : Identification des besoins, recours à l'échange des visites, stages, animation des sessions de formation...
		-Examiner les voies d'amélioration des performances des institutions régionales de pêche et d'aquaculture
		-Communiquer et sensibiliser les partenaires sur le rôle joué par les institutions régionales dans la gouvernance et le développement de la pêche et l'aquaculture
		-Editer et diffuser les instruments régionaux clés de gouvernance des pêches et de l'aquaculture

7-OBJECTIF STRATEGIQUE : LES PECHERIES DE LA HAUTE MER

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
7-Les pêcheries de la haute mer	-Renforcement de la voix du groupe COMHAFAT dans les instances internationales de la pêche	-Participer, préparer et harmoniser les positions sur les sujets d'intérêt communs au sein des fora internationales de décision sur la pêche et l'aquaculture : COFI, ICCAT, CBI, CITES, OMC, NU (ODD, gouvernance des océans...)
	-Sensibilisation des institutions régionales et des Etats de la région sur la pêche en haute mer	-Soutenir la ratification et l'adoption des principaux instruments juridiques internationaux contraignants, (la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord de FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du Port ...)
		-Suivi du processus d'élaboration d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale(ABNJ).
		-Vulgariser les instruments juridiques internationaux non contraignants
		-Encourager la célébration de la « Journée mondiale de la pêche » dans la région COMHAFAT.

II-LES QUESTIONS TRANSVERSALES AU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE :

A-LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET LA REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PECHEES ET L'AQUACULTURE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES
A- Le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture	Renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture	-Promouvoir le dialogue politique entre les États membres à travers les Organisations Régionales de pêche en vue de faciliter l'harmonisation des positions lors des négociations sur le changement climatique au niveau mondial. -Améliorer l'accès des acteurs de la pêche aux informations pertinentes sur le changement climatique.
	Amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional	-Réduire la vulnérabilité des secteurs halieutiques dans la région COMHAFAT par la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques aux niveaux local, national et régional. -Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action dans le cadre de la feuille de route intitulée « Adaptation des politiques et pratiques de pêche au changement climatique dans la zone de la COMHAFAT impliquant les organisations et institutions régionales membres de cette coordination (COMHAFAT, CSRP, CPCO, COREP, INFOPECHE, ADEPA et REPAO)

B-INTEGRATION DES FEMMES ET DES JEUNES

B-Intégration des femmes et des jeunes	Renforcement de la contribution des femmes et des jeunes au développement durable de la pêche en Afrique	-Concevoir une stratégie de développement du RAFEP assortie d'un plan de financement et procéder à sa vulgarisation
		-Œuvrer pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances de décision en matière de pêche et d'aquaculture aux niveaux nationales sous régionales et régionales

C-PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE ET DES MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

OBJECTIF STRATEGIQUE	OBJECTIF SPECIFIQUE	ACT IVITES
C-Promotion des investissements su secteur privé et des mécanismes de financement de la pêche et de l'aquaculture	Investissements du secteur privé dans les mécanismes de financement de la pêche et de l'aquaculture	- Promouvoir le partenariat public privé (PPP) dans le financement de la pêche et de l'aquaculture dans la région de la COMHAFAT